

Communiqué de presse

Flyers et séances d'information relatifs à la mise en œuvre de la nouvelle politique de stationnement

Dès le 1^{er} juillet 2020, la Ville de La Chaux-de-Fonds mettra en place un nouveau régime de stationnement pour les places à usage public (politique de stationnement).

Afin d'expliquer les modalités de mise en œuvre de la politique de stationnement, un flyer d'information a été élaboré à l'intention des différents usagers et sera diffusé de la manière suivante :

- Les personnes travaillant sur le territoire communal, qu'elles soient résidentes ou pendulaires, seront informées par des flyers transmis à leur employeur au plus tard jusqu'au lundi 17 février 2020.
- Les détenteurs de véhicules immatriculés sur le territoire communal recevront ce même flyer d'ici fin mars 2020 au moment de la commande du macaron "zone urbaine" à titre gratuit, hors émolument (CHF 20.-).

Pour les pendulaires, le macaron "zone urbaine" ou le macaron "parking d'échange" pourra être commandé sur Internet par le biais du Guichet unique et via le site www.chaux-de-fonds.ch (rubrique : *ville pratique / mobilité, urbanisme / circulation et stationnement / politique de stationnement*) dès le **lundi 6 avril 2020 à 08h00.**

Pour les indépendants travaillant à La Chaux-de-Fonds, la procédure sera identique que pour les pendulaires. Toutefois, une preuve de leur activité indépendante devra être transmise via le Guichet unique, à savoir, la première page de la déclaration fiscale et la facture de la taxe déchets.

Les services communaux concernés, à savoir le Service de l'urbanisme, des mobilités et de l'environnement et la Sécurité publique seront à disposition des entreprises et de la population pour répondre à leurs questions aux dates suivantes :

- mercredi 19 février 2020 entre 08h00 et 18h00, salle Lermite, 1^{er} étage, place de l'Hôtel-de-Ville 1;
- mercredi 4 mars 2020 entre 15h00 et 20h00, salle Lermite, 1^{er} étage, place de l'Hôtel-de-Ville 1;
- lundi 9 mars 2020 entre 15h00 et 19h00, salle de conférence, rez-de-chaussée, passage Léopold-Robert 3.

Pour les résidents, une séance d'information est également prévue le mardi 3 mars 2020 à 19h00 au Musée international d'horlogerie.

Pour rappel, les informations et le flyer relatifs à la politique de stationnement figurent sur le site internet de la Ville à l'adresse suivante : www.chaux-de-fonds.ch / rubrique : Mobilité, urbanisme / Circulation et stationnement / Politique de stationnement.

La Chaux-de-Fonds, 13 février 2020

Annexe : flyer d'information

Contacts :

- Théo Huguenin-Elie, Conseiller communal (DUBRE), 032 967 62 21
- Marc Arlettaz, Conseiller communal (DSEPE), 032 889 00 13